

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE .

Wilaya de Sétif
Daïra de Salah Bey
Commune de Salah Bey
N.I.F 09841923556123

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles: **65/82** du décret présidentiel n° 15-247 du **16-09-2015** portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

* Le président de L'assemblée populaire communale de la commune de Salah Bey informe les soumissionnaires ayant Participés à l'avis d'appel d'offres ouvert Avec exigence de capacités minimales **N°:13/2025** portant sur intitulé du : **Contrôle et travaux d'Aménagement urbaine à salah bey centre et Maafar.**

Qu'à l'issue de l'analyse des offres conformément au cahier de charges le marché a attribuer provisoirement à :

Projet	Enterprise Retinue	Montant De l'offre en DA/TTC	Délai de Réalisation	Note Technique	N I F	Critère du choix
Contrôle et travaux d'Aménagement urbaine à salah bey centre et Maafar.	Entreprise du Travaux publics. Construction et tout corps d'état * benkamir Abd Elaziz* Ain Azel*Sétif*	22 281 060.20	90jours	93.50	164194000717148	L'offre unique qualifier Techniquement

Les autres soumissionnaire peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des leurs offres techniques et financières, et cela ont rapprochent au bureau des marchés publics de la commune de **Salah Bey**, au plus tard **trois (03) jours** de la publication de d'attribution provisoire du marché dans les journaux nationaux, électroniques et le BOMOP .

Les soumissionnaires conteste le choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter à partir de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les journaux nationaux, électroniques et le BOMOP Auprès de la commission des marches de la commune de **Salah Bey** suit au de l'article: 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marches publics et des delegations de service public.

Salah Beyle :.....
LE PRESIDENT DE L'A.P.C